<u>Le conseil municipal de BROYE AUBIGNEY MONTSEUGNY</u> s'est réuni le lundi 20 décembre 2021 à 19H00 en Mairie de BROYE

Etaient présents: Yves BERTHET, Nadège BODOIGNET, Jean François CERCLEY, Erick DEQUAIRE, Benjamin

MIGNEROT, Gaëlle MOUCHOT, Régis MUZARD, Stéphanie ROUX,

Etaient absents: Daniel CERCLEY, Alain SCHATT

Pouvoirs : Daniel CERCLEY a donné pouvoir à Nadège BODOIGNET

Mr Yves BERTHET a été nommé secrétaire.

ORDRE DU JOUR - Session ordinaire

1/ Transfert de compétences halte fluviale à la CCVG

Dans le cadre du transfert de la compétence tourisme à la communauté de communes Val de Gray (CCVG), les haltes fluviales doivent être mises à disposition de la CCVG. Celle de Broye-les-Pesmes doit y être intégrée mais la parcelle ZL 83 sur laquelle la halte est située n'est pas inscrite à l'actif de la commune. Afin de régulariser la situation une délibération doit être prise. Le conseil municipal décide l'intégration de la parcelle ZL 83 à l'actif pour 1 € symbolique pour pouvoir constater sa mise à disposition à la CCVG dans le cadre de sa compétence tourisme et notamment des haltes fluviales.

Accord à l'unanimité

2/ ACTP (Attribution de Compensation de la Taxe Professionnelle)

La Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et intercommunalité (communauté ou métropole) ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique (FPU). Bien qu'elle ne définisse pas les attributions de compensation, tâche qui revient aux exécutifs locaux (conseils communautaire et municipaux), la CLECT contribue à garantir l'équité financière entre les communes et la communauté de communes en apportant transparence et neutralité des données financières. Pour 2021, cette Commission doit déterminer :

- le coût prévisionnel de fonctionnement des services communs créés entre la Ville de Gray et la CCVG, le montant des charges transférées dans le cadre de la reprise des haltes fluviales par la CCVG et la prise de compétence mobilité.
- le montant à reverser aux communes suite à la diminution de la cotisation versée par la CCVG à Haute-Saône numérique et le financement du projet de territoire.
- M. le Maire informe que ce dernier point doit être soulevé afin d'orienter le budget prévisionnel intercommunal 2022.

Il rappelle que jusqu'alors 9 €/habitants était dédiés à l'installation de la fibre numérique.

Haute-Saône numérique, ayant réalisé une bonne partie des travaux, propose de ne prélever en 2021 que 1,80 € / habitant au lieu des 9 € et charge la communauté de communes d'effectuer la répartition.

Lors de la CLECT de septembre, la CCVG a proposé 2 cas de figure :

1. Soit elle reverse l'intégralité (soit 7,20 €) aux communes qui en disposent comme elles le veulent.

2. Soit elle conserve 4 € sur les 7,20 € pour financer le projet de territoire

Après débat, le conseil municipal opte à l'unanimité pour la 2ème solution. Si cette solution est adoptée à la majorité des 48 communes, le montant des ACTP s'élèvera à 13 018 €.

3/ Echanges sur remplacement du délégué Mairie de Montseugny

Accord à l'unanimité pour procéder à l'élection du maire délégué de Montseugny au prochain conseil.

4/ Création d'un poste permanent d'adjointe administrative de 1ère classe

M. le Maire informe que Mme Rietmann a changé de grade sur la commune de Gray-la-ville, poste qu'elle occupe à hauteur de 30h hebdomadaires. Il rappelle qu'un agent pluricommunal ne peut pas être rémunéré à des grades différents et que l'harmonisation est obligatoire. Pour pouvoir effectuer les démarches nécessaires à cet avancement, il y a lieu de créer un poste d'adjoint principal 1ère classe. M. le Maire demande aux conseillers l'autorisation de créer ce poste afin de nommer par la suite Mme Rietmann dans ce nouveau grade.

Accord à l'unanimité

5/ ONF: état d'assiette 2022 et désignation des garants des bois

Mr le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de M. Falcou de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asseoir en 2022 en forêt communale relevant du Régime Forestier. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2022 présenté ci-après

ETAT D'ASSIETTE:

Parc elle	Type de coupe	Volume présumé réalisable (m3)	Surf (ha)	Année prévue aménag ement	Année proposé e par l'ONF ²	Année décidée par le propriét aire ³	Destination		Mode de commercialisation prévisionnel					
									Mode de Vente		Mode de mise à disposition à l'acheteur		Mode de dévolution	
							Délivra nce (m3)	Vente (m3)	Appel d'Offre	Gré à gré - contrat	Sur pied	Façon né	Bloc	A la mesure
1p	Eie		2.85	2022	2022								X	
17p	Eie		2.8	2022	2022								x	
27p	Eie		6.62	2022	2022		60							
40	Eie		5	2021	2022		100							
3	AS		9.48		2022			140	x		x		x	
4	AS		9.51		2022			140	х		x		Х	
5	AS		9.36		2022			140	x		х		x	
7	AS		9.59		2022			140	x		x		x	
9	AS		9.41		2022			140	x		x		Х	

¹ Nature de la coupe: AMEL amélioration; AS sanitaire, EM emprise, IRR irrégulière, RGN Régénération, SF Taillis sous futaie, TS taillis simple, RA Rase, Eie éclaircie

10	AS	8.75	2022			x	x	x	
13r	RGN	4	2022	100	160	x	x		
24r	RGN	5.86	2022	260					
24r	RGN	5.87	2022	100	140	x	x		

Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité

² Année proposée par l'ONF : SUPP pour proposition de suppression de la coupe

³ Année décidée par le propriétaire : à remplir uniquement en cas de changement par rapport à la proposition ONF

et désigne comme GARANTS de la bonne exploitation des bois:

- M. MUZARD Régis
- M. CERCLEY Daniel
- M. CERCLEY Jean François

6/ Questions diverses

- ✓ Un courrier d'informations pour le prochain recensement sera distribué aux habitants avant la fin du mois de décembre.
- \checkmark Stérilisation chats errants : l'opération est maintenant terminée ; 30 chats ont été stérilisés.
- ✓ Distribution paniers garnis aux ainés : mardi 28 décembre à partir de 10 H rdv 09H30 à la mairie.
- ✓ Suivi travaux chalet : les travaux avancent bien, fenêtres et portes fenêtres ont été changées. Reste à terminer l'électricité, la salle de bains et l'isolation extérieure.
- ✓ Date vœux du maire : dimanche 16 janvier à 11H00 à la salle des fêtes de Broye les Pesmes si la situation sanitaire le permet.

La séance est levée à 20H22,

Le Maire,

Jean François CERCLEY